



## Demande de divorce et pension

Par **sindres**, le **11/06/2011** à **21:57**

mon epoux a quitté le domicile conjugale .appart lui appartenant .sommes maries sous contrat separation de biens .j ai notre fille a ma charge ;je suis en invalidite quand a mon mari a un revenu de --6000 euros minimum par mois .il veut que nous quitions l appartement et que nous prenions une location ;;que dois je faire combien doit il me verser ;;merci de votre aide;;;en plus mon mari a beaucoup d argent en assurance vie ;;moi rien et en location vais je trouver un proprio qui va accepter de me louer un logement meme si je peut payer avec ma pension compensatoire .merci

Par **Claralea**, le **12/06/2011** à **00:38**

Bonsoir, pour l'instant vous ne quittez pas l'appartement, peut etre que le juge vous en donnera la jouissance jusqu'au divorce puisqu'il a quitté le domicile familial.

Vous aurez droit à une pension alimentaire pour votre fille et si votre mari a beaucoup plus de biens que vous, peut etre aurez vous le droit à une prestation compensatoire, mais il faut la demander sinon on ne va pas vous la donner d'office.

Donc, pour l'instant, le plus urgent est de prendre un avocat pour le divorce

Par **sindres**, le **14/06/2011** à **12:18**

merci beaucoup et c est vraie que mon mari a beaucoup de bien et argent placé ;;il veut que je demenage et comment faire sans revenus ;;il me doit une pension compensatoire je suis desesperee

Par **Claralea**, le **14/06/2011** à **16:19**

Pour l'instant, vous ne demenagez pas, c'est le domicile familial et il ne peut vous mettre dehors. Prenez un avocat pour le divorce et lors de l'ONC, vous demandez la jouissance de l'appartement jusqu'au divorce, une pension alimentaire pour votre enfant et une prestation compensatoire pour vous.

Par **sindres**, le **02/09/2011** à **20:06**

merci beaucoup de vos conseils a bientot et belle phrase de sagesse Mes amities